

Mesures applicables dans la zone de séquestration.

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Abroge](#)

Date	26/08/1993
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRG8800875A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006100763

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]L'exploitation visée à l'article précédent est placée, en tout ou partie, sous arrêté préfectoral portant déclaration d'infection.[...]

[...]En dérogation aux dispositions de l'article précédent, le directeur des services vétérinaires, ou son représentant, peut autoriser l'acheminement des [...]

[...]Sous réserve de la dérogation prévue à l'article 7, l'abattage immédiat de tous les porcs de l'exploitation ou de l'unité de production concernée est [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRG8800875A du 26 août 1993, « Mesures applicables dans la zone de séquestration. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006100763> (consulté le 21 juin 2026).